



# **Assemblée communale extraordinaire no 1 de la commune de Bas-Intyamou**

**du 7 juin 2016 de 20.00 h. à 20.50 h.  
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney**

---

<b>Présidence :</b>	Monsieur Claudio Derada, Syndic
<b>Convocations :</b>	Feuille officielle du canton de Fribourg no 20 du 19 mai 2016 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamou – convocation à tous les ménages
<b>Electeurs inscrits :</b>	<b>919</b>
<b>Citoyens présents :</b>	<b>50 citoyens actifs – 1 personne en qualité d'auditrice</b>
<b>Scrutateurs :</b>	M. Bernard Grangier M. Joseph Geinoz
<b>Preneur du PV:</b>	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

---

M. le Syndic ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à cette première assemblée communale de la législature 2016-2021. Il a toujours estimé avec beaucoup de respect la fonction, et il est d'avis que le Syndic n'est qu'un conseiller parmi les autres. En plus de la responsabilité de trancher en cas d'égalité, il a la charge de signer les décisions du Conseil communal et de mener les débats. En réalité, le Conseil communal est une équipe et il a le plaisir de saluer ses nouveaux collègues et de leur souhaiter de belles satisfactions dans l'exercice de leur mandat. Il relève que c'est un honneur d'être élu par la population. Il remercie ainsi tout le monde pour la confiance témoignée et souhaite la cordiale bienvenue à cette assemblée.

Il excuse Mme Christine Castella, membre de la Commission financière et MM. Fabrice Pasquier et Nicolas Pasche.

Il présente M. Antonio Gumbau, qui est ici en qualité d'auditeur.

Il précise encore que Mesdames Dupont et Pasquier, assises à la présente table, ne votent pas non plus.

Il encourage à bien lever le bulletin lors du vote à mains levées et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; les scrutateurs communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 avril 2016 (il ne sera pas lu)
2. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016-2021
3. Election de la Commission financière pour la période 2016-2021
4. Election de la Commission d'urbanisme et de l'énergie pour la période 2016-2021
5. Election de la Commission des naturalisations pour la période 2016-2021
6. Désignation de l'organe de révision pour les comptes 2016 à 2018
7. Octroi au Conseil communal d'une compétence pour procéder à des échanges ou des emprises de terrain dans le cadre d'aménagements routiers ou de corrections mineures de limites
8. Programme de législature
9. Divers



### **3. Election de la Commission financière pour la période 2016-2021**

**M. le Syndic** donne les informations suivantes :

Les articles 96 et 97 de la Loi sur les communes régissent la Commission financière. Celle-ci est composée d'au moins 3 membres, et elle est élue par l'assemblée communale.

Jusqu'à maintenant, la Commission financière était composée de 3 personnes, soit :

M. Marc-Henri Favre, son président, Mme Christine Castella, sa secrétaire et de M. Jean-Marc Wicki.

Durant la période législative, Messieurs Marc-Henri Favre ayant démissionné, M. Jean Marc Wicki l'a remplacé comme président et M. Roger Kuster a été élu en tant que membre.

Actuellement Mme Christine Castella renonce à ce mandat pour la nouvelle législature. Le Conseil communal en profite pour la remercier vivement ainsi que ses collègues pour leur engagement envers la collectivité. Les contacts se sont toujours passés dans un climat de confiance réciproque et les séances de travail ont toujours été agréables. M. le Syndic propose de remercier ces personnes par applaudissements.

Pour cette nouvelle législature, le Conseil communal propose à l'assemblée l'élection de 3 personnes à la Commission financière, soit :

- **M. Jean-Marc Wicki, Estavannens, sortant**
- **M. Roger Kuster, Villars-sous-Mont, sortant**
- **Mme Sandrine Baudevin, Enney**

Avec ces 3 candidats, chaque village de notre commune est représenté au sein de la commission financière.

M. le Syndic pose officiellement la question suivante :

« Y a-t-il dans l'assemblée quelqu'un qui souhaite proposer une candidature ?  
Si ce n'est pas le cas, je vous prie de bien vouloir signaler si vous désirez le vote à bulletin secret. Je précise que le vote à bulletin secret doit être demandé par le 1/5 des citoyens présents pour être appliqué. »









**7. Demande de délégation de compétences au Conseil communal pour procéder à des échanges ou des emprises de terrain dans le cadre d'aménagements routiers ou de corrections mineures de limites.**

**M. le Syndic** donne l'information suivante :

« Dans le cadre de la réalisation de travaux divers, par exemple des aménagements routiers, des endiguements, corrections ou inscriptions de servitudes, la commune profite de ces occasions pour corriger ou mettre à jour certaines limites entre les propriétés. Il arrive également que la commune doive procéder à des emprises de terrain pour réaliser ou corriger le tracé d'un chemin, rétablir une limite par rapport à la topographie des lieux, etc..

Ces affaires de minimales importances peuvent dans la plupart des cas se régler par un verbal géométrique, mais il arrive aussi qu'un notaire doive préparer un acte si les compétences du géomètre sont dépassées.

En ce sens, le conseil communal devrait soumettre chaque affaire à l'assemblée communale pour requérir l'autorisation d'échanger, de vendre ou d'acquérir.

La délégation de compétence qui vous est demandée ce soir permet de régler les affaires qui se produisent hors zone à bâtir. Il s'agit en général d'objets de minime importance, pour des montants qui ne dépassent pas CHF 10'000.00.

Aussi, le Conseil communal sollicite de votre part une délégation de compétence pour pouvoir traiter ces échanges ou emprises de terrain, dans le cadre d'aménagements routiers, ou de corrections de limites, pour un montant n'excédant pas les CHF 10'000.00 par objet. »

**M. le Syndic** donne la parole à l'assemblée.

M. Roger Thorin demande dans quel cas précis la commune doit procéder à des mises à jour ou à des corrections ?

**M. le Syndic** cite l'exemple de légaliser une emprise de terrain pour réaliser un trottoir, ou corriger une route, cette délégation est nécessaire pour inscrire les actes au Registre foncier.



**Réflexion sur les bâtiments communaux :**

- **Bilan**
- **Assainissement**
- **Taille du parc immobilier par rapport à la capacité financière de la commune**

Le Conseil communal a pris connaissance du parc immobilier de la commune ; il va s'attacher à en faire un bilan et une évaluation, notamment au niveau de l'utilité de certains bâtiments. Il envisage d'adapter la taille du parc immobilier en se dessaisissant de certains objets pour financer d'autres projets.

**M. Charles Rime présente le point suivant :**

**Sécurité routière :**

- **Étude et réflexion sur l'amélioration de la sécurité dans les 3 villages, tout en tenant compte des exigences du Service des ponts et chaussées**

La sécurité routière aux abords de la route cantonale sera examinée ; il s'agira aussi de chercher des solutions pour améliorer la sécurité sur le chemin de l'école. Il s'agira de trouver des solutions qui respectent les contraintes légales et les exigences du canton. L'aspect financier sera aussi examiné.

**9. Divers**

Mme Elisabeth André, habitante du quartier des Auges à Enney, se plaint de la circulation sur la route. Elle relève que les automobilistes vont tout à fait trop vite et demande des mesures.

M. Jean-Daniel Maradan constate que le panneau indicateur 50 km/h qui était implanté à l'entrée du quartier a été ôté. Il appuie les déclarations de Mme André concernant la vitesse dans ce quartier.

M. Claude Théraulaz intervient également en ce sens.

M. Roland Kaeser apporte les explications suivantes : la commune a fait une demande de limitation de vitesse dès l'entrée dans la zone d'activité. Cette limitation est valable dès la bifurcation vers Estavannens ; il est indiqué sur le panneau « limitation générale ».

Le Service des ponts et chaussées délivre les autorisations et impose les directives au niveau de la signalisation.

M. Charles Rime prend note de ces remarques. Il précise que l'assainissement des passages à niveau dans le secteur n'a pas tout résolu.

M. Jean-Pierre Descloux explique que la route de la Sarine a été élargie en aval de la ligne de chemin de fer ; cela incite les automobilistes à accélérer.

M. Henri Jaggi revient pour sa part sur une réclamation déjà formulée à une autre occasion, à savoir la sécurisation du ruisseau d'Enney, le long de la route de la Sarine. Il est très inquiet de voir qu'il n'y a pas de barrière et il craint que quelqu'un ne tombe.

M. le Syndic rebondit sur le programme de législature proposée et rappelle que les questions de sécurité sont une de ses préoccupations.

M. Charles Rime aimerait faire mieux, mais les coûts financiers seront lourds. Le Conseil communal est en place depuis à peine deux mois, il lui faut du temps pour prendre tout en mains.

Mme Marcelle Page demande si le Conseil communal peut aussi réfléchir à améliorer la sortie au centre du village d'Enney car il y a souvent des gros véhicules qui bouchent la visibilité.

Le Conseil communal prend note de ces remarques.

La séance est levée à 20.50 h.

**La Secrétaire :**

**E. Dupont**

**Le Syndic :**

**C. Derada**